



Aide juridictionnelle

Par Caro0460

bonjour, suite au jugement de la cours d'appel e dois percevoir la somme de 3000? , je bénéficie de l'aide juridictionnelle totale cependant mon avocat me demande d y renoncer et de le rémunérer avec une partie de cette somme ! Pourquoi ? Ce n'est pas dans mon intérêt ? D'autant plus qu'il va bénéficier d'un pourcentage sur la somme attribuer par la cours d'assise
Merci de votre aide